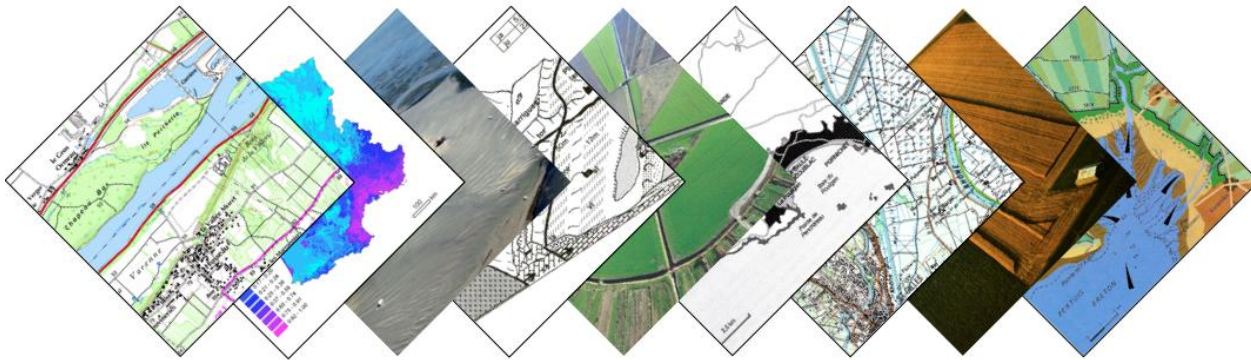


PROGRAMME GÉOGRAPHIE

PROGRAMME : Environnement et aménagement durable des territoires ruraux et périurbains en France métropolitaine et ultramarine.

L'ambition du programme est de sensibiliser les futurs agronomes et vétérinaires à des problématiques géographiques liées aux espaces ruraux, et de les confronter de manière approfondie à des documents dont la maîtrise leur sera indispensable dans leur vie professionnelle à venir.

Ce programme doit permettre aux étudiants de pratiquer la géographie comme une discipline d'ouverture vers les sciences humaines et d'identification des enjeux sociétaux. L'approche géographique utilise les acquis des sciences de la vie et des sciences de la Terre de façon à croiser les regards autour de problématiques (ressources, risques...) d'objets d'étude (paysage, territoire), de documents et d'outils (cartes, images).



ENSEIGNEMENT : Un cours d'une heure par quinzaine, complété par des TD d'une heure par semaine pour comprendre et utiliser les différents outils dont dispose le géographe. Dans l'année, les étudiants sont interrogés en colles par groupe de 3, toutes les 4 semaines, pour se préparer au concours.

Les TD permettent de se familiariser avec différents outils et documents : les cartes au 1/50 000 et 1/25 000 constituent les documents de base. Elles sont complétées par des extraits de cartes topographiques antérieures ou d'échelles différentes, des cartes thématiques (carte de la végétation, plan de prévention des risques, cartes géologiques, etc.), des images de tous types (images satellites, photographies, croquis, etc.), des documents statistiques, des atlas, et des ressources géographiques issues d'internet.

ÉPREUVE DE GÉOGRAPHIE AU CONCOURS :

Le temps de préparation de l'oral est de 45 minutes. L'oral dure 30 minutes avec un temps d'exposé de 20 minutes maximum, suivi d'un temps de questions avec l'examineur de 10 minutes.

L'épreuve comporte un sujet (une thématique qui oriente l'analyse du territoire concerné) et des documents portant sur un territoire rural ou périurbain français (territoire métropolitaine ou ultramarin). La carte topographique, au 1/25 000 ou au 1/50 000, est le document de base. Elle est accompagnée de 1 à 3 documents complémentaires.